



Sun's Horizons A.S.B.L
Sport – Culture – Art
Formation – Stages – Clubs
Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles
Tél. : 0474.24.73.42 – 02.374.04.52
Fax : 02.223.57.83
Email : info@sunshorizons.be

Collège Saint Pierre d'Uccle
Enseignement fondamental
Rue du doyenné, 68, 76-80
1180 Bruxelles
Tél. 02 349 08 71

ETUDE 2024-2025 : Trimestre 1 du 02/09 au 19/12/2024

Chers parents,

L'étude débutera le lundi 02 septembre 2024 et prendra fin le vendredi 20 juin 2025.

1. L'inscription à l'étude est annuelle.

La désinscription se fera en contactant Sun's Horizons avant le début du trimestre suivant.

2. Le paiement de l'étude est trimestriel

Pour ce 1^{er} trimestre, vous ne recevrez pas de facture, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant.

Ensuite, vous recevrez une note de frais à chaque début de trimestre.

Le règlement de la participation pour ce 1^{er} trimestre se fera au plus tard le 13 septembre 2024 par **versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° BE35 0682 4304 4237** avec en communication « CSPU, Etude, nom + prénom de l'enfant » ou par enveloppe à remettre au secrétariat. **Passée cette date, si le paiement n'est pas effectué, nous serons dans l'obligation de ne plus accepter votre enfant, et ainsi accorder la place à un autre élève.**

Le paiement de l'étude **ne doit pas être fait sur le compte de l'école.**

Après 16h30, les parents devront s'acquitter des frais de garderie du collège.

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir au plus tard le 30 août 2024.**

Talon à remettre au titulaire ou à nous faire parvenir via mail, fax ou poste à Sun's Horizons.

✂.....

TALON D'INSCRIPTION CSPU - ETUDE 2024- 2025	
Participant	Parent ou tuteur
NOM	TEL.(Papa/maman).....
PRENOM	
Date de naissance	E-MAIL
CLASSE	

NOTE DE FRAIS Trimestre 1 (02 septembre 2024 au 19 décembre 2024)

Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.

Jour :	<u>Lu</u>	<u>Ma</u>	<u>Je</u>	<u>Ve</u>
Nombre de séances :	13	14	14	13
	☐	☐	☐	☐

Total : (..... x 4 €) =..... €

Signature des parents

REGLEMENT ETUDE

- ✓ L'étude se déroule de 15h35 à 16h35.
Le rassemblement se fait sous le préau des 4-5-6èmes.
Après 16h45, les parents devront s'acquitter des frais de garderie du collège.
- ✓ L'enfant doit être en ordre de paiement pour accéder à l'étude. Un retard de paiement peut amener à l'exclusion.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h35, doivent s'occuper en silence.
Prévoir, pour ce faire, livres, dessins... Nous demandons aux parents de ne pas venir chercher les enfants avant 16h35.
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucune déduction personnelle ne sera possible telles que absences occasionnelles ou autres.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent prévoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui y aurait oublié un devoir.
- ✓ Un enfant qui perturbe l'étude s'en verra renvoyé.
- ✓ Aucune étude ne sera organisée le vendredi précédant un congé à savoir Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques.
- ✓ Concernant les voyages scolaires organisés pendant le 1^{er} trimestre, les jours « perdus » seront décomptés de la facture du 2^{ème} trimestre. Concernant les voyages du 2^{ème} trimestre, s'ils nous sont communiqués à temps, ils seront décomptés de la facture du 2^{ème} trimestre, sinon de celle du 3^{ème} trimestre.
- ✓ Une attestation fiscale vous sera délivrée sur **demande** en fin d'année.